

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 3

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'acte de donation reconnaît comme uniques propriétaires de l'édifice les associations ouvrières, lesquelles ne peuvent ni vendre ni aliéner le bâtiment, ni le destiner à d'autres fins que de travailler au développement intellectuel et au bien-être de la classe ouvrière.

22 associations ouvrières y sont installées ainsi que le groupe et la jeunesse socialistes.

Autres Maisons du Peuple.

La classe ouvrière espagnole possède d'autres immeubles. Les plus importants sont ceux de Baracaldo, Gallarta, Sitges, Mataro, Guadalajara, Valladolid, Vigo, Oviedo et Yecla.

Il faut mettre à part les immeubles que possède le Syndicat minier asturien. Il existe dans ce bassin minier une Maison du Peuple à Mieres (valeur: 896,957 pesetas), une à Moreda (valeur 299,078 pesetas), une à Sama qui avec le théâtre, vaut près de 400,000 pesetas, une à Oscuera (valeur 363,773 pesetas), et d'autres moins importantes qui font un total de 2,094,526 pesetas.

Actualités.

La lutte pour la journée de huit heures, qui se déroula pendant un certain temps plutôt sous forme d'un combat de position, devient de nouveau de plus en plus vive et peut apporter des décisions importantes au cours des années prochaines. Sitôt que la résolution de la Fédération syndicale internationale fut connue, résolution en vertu de laquelle les manifestations du premier mai de cette année doivent être organisées en faveur de la propagande pour la journée de huit heures et pour la ratification de la convention de Washington, vint également la contre-offensive: la déclaration du représentant gouvernemental anglais annonçant que son pays ne ratifiera pas la convention internationale de la journée de huit heures sous cette forme et demandera une révision. Nous avons de la peine à croire que la révision projetée par l'Angleterre soit acceptée, car cela porterait une si grave atteinte à l'œuvre des conférences internationales du travail que maints délégués gouvernementaux en seraient également effrayés. Nous espérons en outre que le gouvernement anglais actuel sera du même avis si la révision formulée par lui vient en discussion. Cette tentative réactionnaire a d'ailleurs un heureux effet: elle prépare la classe ouvrière à se mettre en garde et à la contre-offensive.

En ce qui concerne la Suisse, l'idée de la journée de huit heures est si profondément ancrée dans le peuple qu'une révision rétrograde de la loi sur les fabriques ne peut plus entrer en considération. Cependant, la réglementation légale de la durée du travail pour les arts et métiers fait toujours défaut. Le mouvement

ouvrier suisse doit entreprendre une démarche dans ce sens, bien qu'il soit sans doute très difficile de faire aboutir une loi sur la durée du travail dans les circonstances actuelles.

* * *

Il est très désagréable au *Journal suisse des associations patronales* que nous ayons prouvé par des chiffres que la « conjoncture de quantité », qui procure à l'ouvrier un gain assuré tandis qu'elle ne laisse presqu'aucun bénéfice au patron, se révèle comme une fort jolie *conjoncture de profit* pour le capital lorsqu'on l'examine de près; le profit apparaît même fort distinctement dans les cours élevés de la Bourse. L'organe des associations patronales nous reproche d'avoir choisi pour le calcul des cours de la Bourse des entreprises particulièrement florissantes. Pourquoi ne prouve-t-il pas cette accusation en citant les entreprises que nous aurions encore dû prendre en considération? Ou au moyen d'un calcul des cours moyens de la Bourse établi par lui-même? Le *Journal des associations patronales* ne trouvera aucun statisticien qui puisse réfuter nos indications. Tous les indicateurs suisses de la Bourse présentent le même tableau pour les actions industrielles: la *National-Zeitung* 218, Dr Lorenz 236, la Banque nationale 223 % de la valeur nominale. Quelques pour-cent de plus ou de moins ne jouent par un grand rôle. L'augmentation des cours s'est encore poursuivie en janvier. L'index de la Banque nationale monta à 243, celui de la *National-Zeitung* à 233.

D'ailleurs, nous pouvons fournir au *Journal des associations patronales* un argument encore moins irréfutable comme preuve de la conjoncture de bénéfices. Nous publions sous un autre chapitre du présent fascicule un extrait de la statistique sur l'industrie de la Société de banque suisse. Celle-ci n'a certainement aucun intérêt à montrer les bénéfices plus gros qu'ils ne sont. D'après sa statistique nous remarquons toutefois que le dividende moyen de 236 sociétés industrielles s'élève à 6,9 %; le bénéfice net total se monte à 9,7 % du capital-actions. Et ces chiffres sont valables pour l'année de gestion qui se termina à fin 1926 ou en juin 1927. La bonne conjoncture ne se reflétera que dans les chiffres pour 1927, resp. 1927/28. Dans le prochain numéro de la *Revue*, nous examinerons à la loupe les premiers résultats de l'année 1927 et illustrerons un peu cette fameuse « conjoncture de quantité »... ou de la quantité du profit!

* * *

Le *Journal suisse des paysans* du mois de janvier contient un beau témoignage pour les théoriciens capitalistes de la conjoncture de quantité. M. le Dr König en est l'auteur. Il s'exprime en ces termes à l'égard des plaintes sur le *matérialisme* de notre époque: « Ceux qui se plaignent le plus à ce sujet sont la plupart du temps des gens qui ont un joli revenu, et ce qu'il y a de plus intéressant c'est que ces gens adressent le reproche de matérialisme aux milieux

populaires qui sont beaucoup plus mal situés. » Mais ce que nous trouvons le plus intéressant, c'est que les paysans ne s'aperçoivent de tout cela que maintenant, attendu que ces reproches les concernent aussi. Tant que la classe ouvrière seule fut considérée comme contaminée par le matérialisme, les paysans n'eurent rien à rétorquer, certains d'entre eux étaient même d'accord avec cette conception.

Monsieur le Dr König a parfaitement raison en affirmant que la tendance matérialiste de l'époque n'est rien d'autre « qu'une manifestation générale de la conception du monde des ancêtres spirituels de nos critiques, qui était orientée uniquement vers le rationalisme, c'est-à-dire qui ne reposait que sur la raison ». C'est la conception du monde du *capitalisme*, une dénomination en face de laquelle les dirigeants des paysans éprouvent encore une certaine honte, attendu que le capitalisme fait toujours penser à son antipode, le socialisme. Toujours est-il que le mouvement paysan commence à se détacher aussi peu à peu des piliers du capitalisme. Mains représentants de l'agriculture considèrent les rapports de la société d'une manière tout à fait claire, même s'ils n'osent pas encore s'exprimer aussi clairement à cet égard et agir encore moins en conséquence.

* * *

Dans un autre domaine, dans celui de l'*organisation économique*, la séparation des paysans de la bourgeoisie libérale s'est déjà opérée depuis longtemps et complètement. Il est vrai qu'ils ont reconnu sa valeur moins vite que les ouvriers, mais en ont profité ensuite d'une façon beaucoup plus conséquente. Dans notre pays, c'est le mouvement paysan qui possède les organisations économiques les plus compactes. Aussi le succès ne s'est pas fait attendre. Dans le numéro de février du *Journal des paysans*, le Dr Laur fait un calcul intéressant. Il montre que le prix du lait en Suisse fut constamment depuis 1923 sensiblement plus élevé qu'en France, Hollande et Danemark. Pendant ces cinq années, l'agriculture suisse retira pour son lait 530 millions de francs de plus que les prix de la France, 312 millions de plus que ceux de la Hollande et 360 millions de plus que les prix du Danemark, et ce résultat est dû principalement aux fédérations des producteurs de lait et à l'Union du commerce de fromage. Le succès serait encore plus grand et sa répartition beaucoup plus équitable s'il revenait à la main-d'œuvre au lieu d'être empêché par le propriétaire, surtout par le capital foncier. Nous reviendrons à l'occasion plus en détail sur ces rapports. Pour aujourd'hui nous ne voulons que rendre la classe ouvrière attentive à ce travail d'organisation exemplaire des paysans. Si les ouvriers étaient seulement à peu près organisés dans une telle proportion, ils leur seraient possible de gagner annuellement quelques millions de francs de plus qu'aujourd'hui.

* * *

Es-tu permutable? Telle est la question que l'Office fédéral du travail pose à chaque chômeur depuis fin novembre. Depuis cette date, les personnes cherchant un emploi sont classées dans la statistique sous la rubrique « permutable » ou « impermutable ». La définition a la teneur suivante: « Sont considérés comme chômeurs permutables tous ceux qui se déclarent d'accord d'accepter du travail en dehors du lieu de leur domicile. » Et l'Office du travail a découvert qu'il n'y a qu'un faible nombre de personnes en quête d'une occupation qui sont permutables; par exemple, à fin janvier, sur 14,212 personnes sans travail, il y en avait 11,373 ou le 80 % qui n'étaient pas permutables. Et ce même office a découvert en outre que l'augmentation du chômage ne touche que les impermutables, tandis que le nombre des permutables reste à peu près le même.

La définition que l'Office du travail donne au sujet des « permutables » est fort simple, mais elle ne nous suffit pas. Qu'est-ce que signifie « en dehors du lieu de domicile »? De quelle nature est le travail offert ailleurs? Lorsqu'un ouvrier de St-Gall refuse d'aller à Berne pour une y travailler une quinzaine de jours, il est alors classé dans la statistique des chômeurs sous la rubrique « impermutable ». Nous croyons qu'aucun ouvrier refusera d'accepter une place en dehors de son lieu de domicile, pour autant qu'elle est stable et qu'un revenu convenable lui est garanti, à moins qu'il ne s'agisse de conditions exceptionnelles. Si dans d'autres cas il est refusé d'accepter du travail en dehors, il n'en résulte aucune « impermutabilité ».

La désignation « permutable » convient juste pour permettre des abus. L'on a goût d'essayer de substituer le problème du chômage au problème de la permutabilité. Et l'on verra dans la suite que ce n'est pas le régime économique capitaliste qui est responsable du chômage, mais qu'il est uniquement imputable au manque de souplesse des ouvriers qui ne se laissent pas transporter aussi facilement qu'un tonneau d'huile ou un ballot de coton à la place où l'économie capitaliste pourrait justement les employer. Finalement, le terme « permutable » peut être conçu de telle façon qu'il n'existera désormais plus de chômage, mais seulement des sans-travail impermutables, sort dû à leur propre faute. La question du chômage se trouve alors complètement élucidée par la tangente. Voilà ce qu'il s'agissait de prouver.

Au Conseil d'administration du Bureau international du travail.

Le Conseil d'administration du B.I.T. a tenu sa 38^{me} session à Genève du 1^{er} au 4 février 1928.

La direction du rapport du directeur sur l'activité du B.I.T. a permis de constater de nouveaux progrès dans le travail de ratification des conventions. Le nombre des ratifications enregistrées officiellement s'élève main-